

Britannique relèvent des autorités fédérales. Les pêcheries des eaux sans marée de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de coquillages, comme les pêches aux huîtres et aux clams dans les eaux à marée. La province administre ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du Conseil fédéral, sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale prévoit l'imposition des pêches et, en vertu des lois civiles de propriété, la réglementation et la surveillance des diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche commerciale, est réglementée et administrée par la Direction de la pêche commerciale, ministère des Loisirs et de la Conservation, tandis que la pêche sportive dans les eaux sans marée est réglementée par la Commission de la pêche et de la chasse, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs aux fins de repeuplement.

Le laboratoire des mollusques et crustacés que dirigeait le ministère à Ladysmith (île Vancouver) a été fermé le 31 décembre 1958. La recherche biologique sur les espèces dont l'exploitation relève de la province, particulièrement les huîtres, les clams et autres formes de mollusques et crustacés, de même que les plantes marines, est maintenant effectuée par l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada à la station de biologie du Pacifique, située à Nanaïmo (C.-B.), en vertu d'un accord entre les autorités fédérales et provinciales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1959. Ces recherches visent à encourager l'industrie à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre à la Direction de la pêche commerciale de réglementer les pêches des diverses espèces afin d'assurer une production maximum et continue.

La Direction collabore étroitement aux travaux de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

Section 3.—Statistique de la pêche

Sous-section 1.—Production primaire

Bien que le mauvais temps et la rareté de poissons de fond sur la côte de l'Atlantique en 1958 aient nui aux pêcheurs, la plus grosse capture de sockeye en cinquante ans et la très forte quantité de hareng d'automne prise au large de la côte du Pacifique, ainsi qu'une hausse des prix payés aux pêcheurs dans toutes les régions, ont porté le revenu brut de ces derniers au niveau sans précédent de \$116,530,000, en comparaison du record antérieur de \$105,835,000, atteint en 1956. Le total des apports, à 2,016,326,000 livres, a été de 9.7 p. 100 inférieur à celui de 1956, mais de 1.4 p. 100 plus élevé que celui de 1957. La moyenne des débarquements pour les cinq années 1953-1957 a été de 2,012,976,000 livres et la valeur moyenne pour la même période, de \$95,769,800.

En Colombie-Britannique, la prise de toutes les espèces en 1958 s'est élevée à 650,589,000 livres d'une valeur sans précédent de \$51,352,000. La prise de 1958 dépasse de 32.7 p. 100 celle de 1957 (490,187,000 livres). Du point de vue de la valeur au débarquement, l'accroissement a été de \$30,021,000 ou de 71 p. 100. L'augmentation plus considérable sur la valeur des apports est attribuable aux prix unitaires plus élevés qui ont été payés pour le flétan, ainsi que pour le coho et le quinnat pris aux lignes à traîner. Ces augmentations de prix, ajoutées à la capture exceptionnelle de sockeye (74,011,000 livres contre 15,719,000 livres en 1957), et aux forts débarquements de hareng (405,123,000 livres contre 295,376,000 livres en 1957), ont fait de 1958 une année hors pair pour la pêche en Colombie-Britannique.

Bien que la rareté de morue et le mauvais temps aient entravé la pêche de 1958 sur la côte atlantique, en réduisant les apports à 1,228,799,000 livres, soit 8.7 p. 100 de moins que ceux de l'année précédente, la valeur des captures a été de \$51,153,000, soit 0.8 p. 100 de plus que celle de 1957. Terre-Neuve, où la morue prime en quantité et en valeur, a été le plus durement touchée, car les apports dans cette province accusent une chute de 17.3 p. 100, c'est-à-dire de \$13,672,000 en 1957 à \$11,312,000 en 1958. Cependant, par suite d'un accroissement des prix unitaires, la valeur du poisson débarqué dans les autres